

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 25

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 13 FEVRIER 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 février 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, A. SALZE

Mrs., PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, S. DIET, MD. PAGES,  
C. BARRY, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,  
R. THIERS-SIMON, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. E. CHAUVET (pouvoir à M. MARTEL), ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN),  
M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL), I. MILLET (pouvoir à L. CONSOLIN), C. CHAUVET  
(pouvoir à S. PONCHON), L. ROQUEPLAN (pouvoir à R. SIMON), B. REYNÈS (pouvoir à S. DIET),  
C. LABARDE (pouvoir à MD. PAGES)

Secrétaire de Séance : Pierre-Hubert MARTIN

20240213 – 09/DEJ04. CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES  
CHEQUES-VACANCES (ANCV)

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) est un établissement public qui accomplit depuis 1982 une mission principale : rendre effectif le départ en vacances et l'accès aux loisirs pour le plus grand nombre.

L'ANCV compte 36 700 clients (entreprises, établissements publics, collectivités locales, ...). Les moyens de paiement proposés par l'ANCV (Chèques Vacances, e-chèques vacances et Coupons Sport) sont utilisés par 4,28 millions de bénéficiaires (10 millions en comptant les familles des bénéficiaires). Plus de 200 000 points d'accueil en France acceptent les moyens de paiement de l'ANCV en contrepartie d'achats de prestations de vacances et loisirs (voyages, restauration, hébergement, parcs zoologiques, ...).

Suite à la dissolution du SIVU de Villargelle, des réunions et des échanges ont eu lieu entre les membres des commissions concernées ceci dans le but d'intégrer ce moyen de paiement à l'organisation de l'Accueil de Loisirs au sein de notre service communal et ainsi permettre à nos usagers de poursuivre leurs paiements en chèques ANCV.

C'est pourquoi devant l'intérêt présenté par ces moyens de paiement en termes de facilités pour les usagers et de recouvrement des recettes pour la collectivité, la commune de Châteaurenard souhaite étendre le champ de ses activités de loisirs pour lesquelles les chèques vacances pourront être acceptés comme moyens de paiement.

Vu l'examen de ce dossier en commission Sports/Vie associative/Education-Jeunesse le 30 janvier 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE l'engagement des démarches d'affiliation auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV),

AUTORISE les paiements en chèques-vacances ANCV pour les accueils de loisirs des vacances scolaires,

AUTORISE les paiements en chèques-vacances ANCV pour les séjours,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre l'ANCV ainsi que tout autre acte administratif nécessaire à la conclusion de cette affiliation.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 14 février 2024

LE MAIRE  
Marcel MARTEL

